



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°258

Salaire et chantage...

Un accord sur les minima de salaires a été signé par les organisations patronales et l'ensemble des organisations syndicales, excepté la CGT.

Minima conventionnels pour l'ensemble des barreaux français hors Paris et Ile de France	
Avocat salarié	Salaire minimum annuel en euros
1 ^{ère} année	26 796
2 ^{ème} année	29 020
3 ^{ème} année	32 196
Après la 3 ^{ème} année	36 157
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	45 139

Minima conventionnels pour les barreaux de Paris et d'Ile de France	
Avocat salarié	Salaire minimum annuel en euros
1 ^{ère} année	28 966
2 ^{ème} année	31 720
3 ^{ème} année	36 317
Après la 3 ^{ème} année	40 753
Avocat ayant 5 années d'expérience dans la profession ou titulaire d'une mention de spécialisation	48 666

Les salaires sont relevés de 2,8%. Cette augmentation s'applique à partir du 1^{er} mars 2022 pour les signataires... C'est-à-dire pour la quasi-totalité des salariés. En effet, la plupart des avocats salariés sont dans les grandes entreprises... qui sont, par ailleurs, adhérentes à l'UPSA [ACD, Coteg et Azam associés, Dentons, EFC, Ernst and Young ; FIDAL, Freedom Lex, PWC, Skadden ARPS Slate Meagher et Flam LLP, TAJ, SOFIRAL].

Pourquoi la CGT a-t-elle refusé de signer... ? Nous avons proposé 3% d'augmentation et il a été obtenu 2,8%. Ces deux pourcentages sont assez proches en vérité. Mais nous estimons que cette négociation a été, pour le moins, entachée d'une certaine déloyauté. En effet, les organisations patronales UPSA, AEF, CNA et SEACE nous ont tout simplement expliqué que si une organisation patronale signait à 3% d'augmentation, alors ils saisiraient la commission d'expert. Cela aurait eu pour conséquence de retarder l'application de l'accord, dans le meilleur des cas, ou sa remise en cause, et donc une nouvelle négociation dans le pire des cas. La CGT a refusé ce chantage qui risque d'être, à terme, une pratique patronale.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes